



**INSTITUT DE FORMATION HUMAINE
INTÉGRALE DE MONTRÉAL**



Guide et protocoles de retour ou bien de la première arrivée
à l'Institut de Formation Humaine Intégrale de Montréal
partenaire du Collège Laflèche en contexte de la pandémie de la COVID-19

À l'intention de toute personne qui fréquente
L'Institut de Formation Humaine Intégrale de Montréal

14 décembre 2020

Direction générale
Inspiré du Guide et protocoles de retour du Collège Laflèche
et à l'École nationale de police du Québec en contexte de la pandémie de la COVID-19.

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJECTIF DU GUIDE.....	4
2. CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR AVANT L' ARRIVÉE À LA RÉSIDENCE ÉTUDIANTES.....	4
2.1. Lecture du guide.....	4
2.2. Vérification de votre état de santé	4
2.3. Avant votre arrivée à Montréal.....	4
2.4. En cas d' apparition de symptômes s' apparentant à la COVID-19 avant votre arrivée à la résidence.....	5
2.5. En cas d' apparition de symptômes s' apparentant à la COVID-19 pendant votre présence dans votre résidence	5
2.6. Transport de l' aéroport à la résidence qui vous a été attitrée.....	5
2.7. Isolement de vos valises lors de votre arrivée.....	5
2.8. Période de mise en quarantaine.....	5
2.9. Porte d' entrée.....	6
2.10. Salle de bains qui vous a été attitrée pour dans le cadre de la quarantaine.....	6
2.11. Heures des repas et endroits pour manger dans le cadre de la quarantaine.....	6
2.12. Port du masque et du couvre-visage.....	6
2.13. Épiceries, achats de médicaments, articles de toilette ou autres.....	6-7
2.14. Réception et expédition de la marchandise.....	7
2.15. Formation des nouvelles procédures.....	7
3. ORGANISATION DE LA VIE EN RÉSIDENCE de l' IFHIM 5 PERSONNES.....	7
3.1. Normes de nettoyage et désinfection	7
3.2. Rencontres de travail	8
3.3. Vestiaires de l' entrée de la résidence.....	8
3.4. Aération de votre chambre et des lieux communs.....	8
3.5. Circulation dans la maison et à l' extérieur de la maison	8
3.6. Salles de bain et de toilettes.....	8
4. COURRIER, PARTAGE DE DOCUMENTS ET DEVICES.....	8
5. GESTION DES TRAVAUX, ENTRETIEN ET LIVRAISON	8
6. VÉRIFICATION DE L' ÉTAT DE SANTÉ	9
7. FORMATIONS EN LIGNE OU À DISTANCE.....	9
8. PROCÉDURES/PROTOCOLES	9

ANNEXE 1 – ÉVALUATION DE VOTRE ÉTAT DE SANTÉ ET MISE EN ISOLEMENT.....	10
ANNEXE 2 – PROCÉDURES ET PROTOCOLES	11
PROTOCOLE DE VÉRIFICATION DE L' ÉTAT DE SANTÉ.....	11
RÉFÉRENCES.....	11
PROTOCOLE SUR LES MESURES D' HYGIÈNE	12
PROTOCOLE SUR LE PORT DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)	13
PROTOCOLE DE NETTOYAGE DU COUVRE VISAGE.....	13
RÉFÉRENCES.....	13-14
PROTOCOLE DES GANTS.....	14
RÉFÉRENCES.....	14
PROTOCOLE DE NETTOYAGE DE SON POSTE DE TRAVAIL.....	15
AUTRS RÉFÉRENCES.....	16

1. OBJECTIF DU GUIDE

Le présent guide s'adresse à tous les étudiants, et a pour objectif de vous préparer avant votre arrivée à la résidence qui vous a été attribuée. Cependant, vous n'aurez pas l'accès des locaux à l'IFHIM jusqu'à nouvel ordre. Tous les cours se donnent sur ZOOM tant et aussi longtemps que la situation épidémiologique l'exigera. Ce guide a été élaboré en tenant compte de la situation épidémiologique prévalant au Québec, des recommandations émises par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Ces recommandations ayant préséance, le présent guide pourra être évolutif.

L'accueil de nos étudiants-es dans les résidences de l'Institut de Formation Humaine Intégrale de Montréal (IFHIM) se veut un lieu de la mise en pratique de la formation humaine intégrale en vue de permettre à l'étudiant-e une intégration de la formation qu'il reçoit.

Les résidences IFHIM sont organisées technologiquement avec une connexion internet de haute gamme pour que tous nos étudiants puissent recevoir la formation du programme immersion intensive en ligne à partir de ZOOM sans problème. Les pays d'Afrique, de l'Amérique latine, du Sud et certaines de l'Europe, les réseaux internet ne peuvent supporter le travail en vidéoconférence tel que ZOOM et autres.

De plus, le décalage horaire entraîne de grands défis. Les cours sont donnés en PM dans les pays d'origine. En soirée, l'électricité est coupée et les étudiants-es ne peuvent plus se connecter à l'internet pour recevoir leur cours.

En somme, ces inconvénients occasionnent à l'étudiants-es un manque considérable dans la formation et dans l'intégration de la formation humaine intégrale.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Accueillir nos étudiant-es de manière respectueuse, tenir compte de la capacité d'accueil de la résidence et de l'application des protocoles sanitaires visant la protection de la santé et de la sécurité de nos étudiants pendant toute la durée de la pandémie au Canada et dans le monde.
- Assurer la protection des personnes vulnérables;
- Créer des conditions harmonieuses et sécuritaires en vue de favoriser l'intégration de la formation reçue dans les résidences sur ZOOM.

2. CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR AVANT L'ARRIVÉE À LA RÉSIDENCE DE L'INSTITUT DE FORMATION HUMAINE INTÉGRALE DE MONTRÉAL PARTENAIRE DU COLLÈGE LAFLÈCHE

Afin de vous préparer à votre arrivée à la résidence qui vous a été attribuée par l'Institut de Formation Humaine Intégrale de Montréal partenaire du Collège Laflèche, voici quelques éléments incontournables à savoir.

2.1. Lecture du guide

Nous vous demandons de prendre connaissance du présent guide dans son entièreté.

2.2. Vérification de votre état de santé

Il est important de vous assurer que vous n'avez aucun symptôme avant de vous présenter à la résidence qui vous a été attribuée. (Voir l'évaluation de l'état de santé et la mise en isolement. Annexe1)

2.3. Avant votre arrivée à Montréal

- 48 heures avant de prendre l'avion, il faut passer un test du Covid. Il doit être négatif pour prendre l'avion et pour passer à l'agence frontalière du Canada à l'aéroport Trudeau à Montréal.
- Si votre test de dépistage est positif, vous demeurez dans votre pays.
- Vous vous isolez des autres ;
- Vous portez un masque de procédure ou bien un couvre-visage ;
- Vous respectez la distanciation sociale de 2 mètres ;
- Vous toussiez dans le creux de votre coude

2.4. En cas d'apparition de symptômes s'apparentant à la COVID-19 avant votre arrivée à la résidence

- Vous devez communiquer avec la Santé publique du Québec en composant le 1 877 644-4545.

Si vous avez de tels symptômes :

- Ne vous présentez pas dans une clinique médicale sans avoir reçu au préalable un rendez-vous;
- Rendez-vous à l'urgence, seulement si vous avez des difficultés respiratoires (difficulté à respirer au repos ou impossibilité de respirer en position couchée), ou si vous développez des symptômes qui nécessitent une prise en charge immédiate (douleurs dans la poitrine, confusion, maux de tête subits et intense etc.);
- Communiquez avec la responsable des services aux étudiants de l'Institut de Formation Humaine Intégrale de Montréal Francine Boutin, osu. au numéro 1-514-891-7132. Elle vous indiquera la résidence où vous allez demeurer.

2.5. En cas d'apparition de symptômes s'apparentant à la COVID-19 pendant votre présence votre résidence, vous devez :

- a. Mettre un masque de procédure;
- b. S'isoler dans sa chambre pour éviter tout contact avec d'autres personnes;
- c. Clientèle en hébergement : voir le protocole des résidences.
- d. Informer la responsable des services aux étudiants et votre professeur;
- e. La responsable des services aux étudiants communiquera avec la ligne COVID-19 de la Santé publique au 1 877 644-4545 pour être dirigé, au besoin, vers la ressource appropriée;
- f. Se rendre à l'urgence directement seulement en cas de difficultés respiratoires.

2.6. Transport de l'aéroport à la résidence qui vous a été attribué

Avant d'entrer dans le véhicule, l'étudiant-e se désinfectera les mains avec une solution hydroalcoolique à 60% et plus.

Son accueil à l'aéroport et son transport directement à la résidence est assuré par la responsable des services aux étudiants, Francine Boutin, osu. Cette dernière étant infirmière est bien au fait des mesures obligatoires de distanciation émis par la santé publique du Québec. A ce titre, l'étudiant-e prendra place à l'arrière de la voiture du côté droit et portera un masque de procédure ou bien un couvre visage.

2.7. Isolement de vos valises lors de votre arrivée

Vos valises seront entreposées pendant au moins 24 heures dans le garage avant d'entrer dans la maison et de les utiliser. Il est important de prévoir une petite valise comprenant tout le matériel que vous prévoyez avoir besoin en 24 heures.

2.8. Période de mise en quarantaine

Vous serez en isolement volontaire pour 14 jours. Vous devez prendre votre température matin et soir. Conserver par écrit vos prises de température. Aviser la responsable des services aux étudiants si votre température est plus haute que 37 degrés Celsius. Si votre santé le permet, vous pourrez poursuivre votre formation en vidéoconférence par Zoom en étant en isolement dans votre chambre. Cette entente est sans accommodement possible pour les étudiants-es.

Si vous faites de la température de 38 degrés celsius et plus, téléphoner immédiatement à la Santé publique au 1-877-644-4545. Par la suite, vous informez la responsable des services aux étudiants Francine Boutin, osu. au 514-891-7132. Vous devez suivre les consignes de la Santé Publique du Québec.

Après les 14 jours d'isolement volontaire, avec un masque de procédure ou bien un couvre visage, vous vous rendez à un Centre de Dépistage du covid-19 le plus près de chez vous pour vous faire tester. Si votre test est négatif, vous pourrez sortir de votre chambre et reprendre la vie commune avec les autres résidents-es. Si votre test est positif, vous poursuivez votre isolement volontaire jusqu'à ce que le test soit négatif.

2.9. Porte d'entrée

Lors de votre arrivée à la résidence, la porte d'entrée que vous devez utiliser est la porte avant. Avant d'entrer, dans la résidence vous devrez vous désinfecter les mains avec une solution hydroalcoolique à 60% et plus. Le port du masque est obligatoire avant d'entrer dans la résidence. On vous dira quelle chambre on vous a attribuée. La responsable des services aux étudiants Francine Boutin, osu., infirmière est avec vous sur place pour vous rappeler les consignes sanitaires générales dans le cadre de votre quarantaine dès votre arrivée à la résidence. La responsable des services aux étudiants agira au nom de la direction de l'Institut de Formation Humaine Intégrale de Montréal pour assurer la sécurité sanitaire de tous les résidents-es.

2.10. Salle de bain qui vous a été attribuée pour vous dans le cadre de la quarantaine

Une salle de bain vous sera attribuée pour vous pendant votre quarantaine à côté de votre chambre. Vous devrez faire le nettoyage et la désinfection après chaque usage : baignoire ou douche, toilette, lavabo, surfaces, commutateurs, poignées de porte...

2.11. Heures des repas et endroits pour manger dans le cadre de la quarantaine

Un-e résident-e apportera votre nourriture et collation à votre porte. Vous devrez porter un masque pour recevoir votre repas. Les ustensiles, assiettes, verres et tasses seront jetables et disposés dans une poubelle fermée qui sera dans votre chambre à cet effet. Lorsque le sac à vidange sera à changer, avec un couvre visage, vous apporterez le sac au bord de la porte de votre chambre sans sortir de votre chambre. Un-e autre résident-e portant un couvre visage est à l'extérieur de la chambre avec un autre sac à poubelle dans lequel vous mettez votre sac. Le-la résident-e ferme bien le sac et l'apportera dans la poubelle fermée à l'extérieur de la maison. Se laver les mains pendant 20 secondes après cette manipulation.

2.12. Port du masque et du couvre-visage

Pour tous vos déplacements en vue de faire vos achats nécessaires que vous ne pouvez pas vous procurer en ligne, le port du couvre-visage ou du masque de procédure est obligatoire. Aussi, il est possible de porter un couvre-visage personnel par mesure d'économie. Le travail d'équipe doit se faire par ZOOM et non en présentiel.

Pour retirer le masque ou le couvre-visage :

- Laver les mains pendant 20 secondes avant et après la procédure;
- Retirer le masque en manipulant uniquement par les élastiques;
- Déposer le masque sur une surface propre (mouchoir, essuie-tout, feuille de papier);

Le même masque ou couvre-visage peut être utilisé pendant 8 heures s'il n'est pas souillé ou humide.

Sommairement :

- Se laver les mains fréquemment au moins 20 secondes avec de l'eau et du savon.
- Respectez la distanciation physique de 2 mètres;
- Le port du masque en tout temps lorsque la distanciation sociale ne peut être respectée.

2.13. Épiceries, achats de médicaments articles de toilette ou autres

- Nous vous demandons de commander votre épicerie, médicaments, articles de toilettes ou tout autre nécessité en ligne et de faire livrer à votre résidence.
- Étant donné que la manipulation de l'argent est transporteur du virus, nous vous demandons de faire vos achats avec votre carte de débit ou bien de crédit.
- Nous avons aussi ouvert un compte dans un supermarché de votre secteur ainsi que dans une pharmacie pour ne pas manipuler de l'argent qui est source de contamination.
- Si vous avez besoin de d'autres articles que vous ne pouvez pas vous procurer à ces endroits, la responsable des services aux étudiants est disponible pour faire votre commande en ligne qui sera livrée à votre résidence.

- Lorsque vous recevez votre épicerie par le livreur, avant de rentrer tous les articles dans votre résidence avec un bassin d'eau savonneuse et un linge, vous passez le linge sur tous les articles avant de les rentrer dans la maison ou bien vous entreposez vos sacs d'épicerie dans le garage pendant au moins 24 heures.

2.14. Réception et expédition de la marchandise

- Organiser les tâches, dans la mesure du possible, de sorte que les livreurs et fournisseurs puissent déposer les marchandises à un endroit convenu pour éviter les allées et venues du livreur dans la maison;
- Dans l'impossibilité, les résidents-es portent un masque et il est attendu que le livreur doit avoir une protection adéquate si la distanciation physique de 2 mètres ne peut pas être respectée.
- Tenir les opérations de manutention à l'écart des autres aires d'activités, dans la mesure du possible;
- Prévoir une zone de quarantaine, si possible, de 24 heures avant de distribuer la marchandise dans les secteurs. Une identification de la date d'arrivée et de l'heure servira de référence.

2.15. Formation des nouvelles procédures

- Les étudiants-es seront conviés à des activités de formation par Zoom lorsqu'il y aura de nouvelles procédures.
- **Il est important de suivre les points de presse fait par le gouvernement du Québec et du Canada et de la santé publique.**
- Le-la résident-e a la responsabilité de se tenir informer par la santé publique de l'évolution du Covid-19 et de suivre les consignes de cette dernière.
- Visitez le site de l'Institut National de la Santé Publique du Québec <https://www.inspq.qc.ca/> pour avoir des informations à jour. L'INSPQ est mobilisé depuis janvier 2020 sur la pandémie de COVID-19. Il produit des avis et recommandations basés sur la science, permettant d'éclairer la prise de décision gouvernementale et de soutenir le réseau de la santé et des services sociaux et d'autres partenaires, en plus de contribuer à l'effort de dépistage.

3. ORGANISATION DE LA VIE EN RÉSIDENCE 5 À 8 PERSONNES

3.1. Normes de nettoyage et désinfection

Les étudiants dans les résidences de l'Institut de Formation Humaine Intégrale de Montréal respectent et appliquent les normes de nettoyage et de désinfection émises par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et sécurité du travail (CNESST), la santé publique et de l'Association paritaire pour la santé et sécurité au travail, secteur « affaires municipales » (l'APSAM) en contexte de pandémie :

- ✓ Nettoyage et désinfection des surfaces une fois par jour;
- ✓ Tous les étudiants sont affectés au nettoyage des éléments à haute fréquence d'utilisation (poignées de porte, rampes, boutons, etc.);
- ✓ Vous devrez vous laver les mains avant et après l'utilisation des objets partagés tels que (imprimante, une poinçonneuse, la machine à café, appareils ménagers, une poignée, un four micro-ondes, etc.
- ✓ Les étudiants dans la résidence doivent s'assurer d'avoir toujours des produits ménagers lors des achats en ligne au supermarché pour faire le ménage dans la maison. En cas de manque de matériel et des produits ménagers au supermarché, veuillez en informer l'IFHIM en communiquant avec la responsable des services aux étudiants Francine Boutin, osu. au 514-891-7132.
- ✓ Il est de la responsabilité de chacun de nettoyer les espaces communs en vue de prévenir le Covid-19.

3.2. Rencontres de groupe

Afin de respecter les règles de distanciation et de diminuer les risques de contamination, toutes les rencontres de groupes relatives à la formation se font par vidéoconférence, et ce, même si tous les participants se trouvent dans leur résidence.

3.3. Vestiaires de l'entrée de la résidence

Vestiaires de l'entrée de la maison : Fermés jusqu'à nouvel ordre pour une personne qui serait en confinement. Cette personne entrepose tous ses vêtements dans sa chambre jusqu'à nouvel ordre.

3.4. Aération de votre chambre et des lieux communs.

Il est important d'aérer en ouvrant les fenêtres de votre chambre ainsi que les lieux communs à chaque jour lorsque la température le permet.

3.5. Circulation dans la maison et à l'extérieur de la maison

Nous vous demandons de réduire à l'essentiel vos déplacements. L'accès au terrain extérieur permet de prendre des pauses et des moments de détente dans le respect de la distanciation physique de 2 mètres et du port du masque.

Gardez en tête que la distanciation de 2 mètres est applicable en tout temps en plus du port du masque de procédure ou le couvre-visage obligatoire dans tous vos déplacements.

3.6. Salles de bain et de toilettes

- ✓ Vous devrez vous laver les mains pendant 20 secondes avant et après l'utilisation de la toilette.
- ✓ Puisque la COVID-19 se transmet par les gouttelettes provenant des poumons, du nez et de la bouche qui sont projetés si la personne tousse et éternue, mais aussi si la personne crache ou postillonne, après avoir brosser des dents il est impératif de désinfecter le lavabo.
- ✓ Les salles de toilettes seront nettoyées et désinfectées plusieurs fois par jour.

4. COURRIER, PARTAGE DE DOCUMENTS ET DEVICES

Concernant le courrier, l'échange de document et la gestion des devises, vous devrez :

- ✓ Prioriser les correspondances numériques;
- ✓ Mettre votre signature électronique lorsque possible en utilisant Adobe Acrobat;
- ✓ Limiter au minimum les échanges de papiers et de documents;
- ✓ Conserver le courrier en quarantaine pendant 24 heures avant de l'utiliser;
- ✓ Favoriser l'utilisation du paiement électronique sans contact. (Carte débit ou crédit)

5. GESTION DES TRAVAUX, ENTRETIEN

Travaux d'entretien de la résidence :

- ✓ Veiller à ce que les équipes ou sous-traitants venant de l'extérieur respectent les mesures du présent protocole ;
- ✓ Dans l'impossibilité de maintenir une distance de deux mètres entre les travailleurs ou d'installer des séparations physiques, le port du masque et d'une visière est recommandé en plus des gants habituellement portés;

Avant de sortir de la zone de travail :

- ✓ Laisser les outils requis pour l'assemblage sur les lieux, afin de minimiser l'entrée et la sortie fréquente de ces derniers.
- ✓ Tous les outils doivent être désinfectés après chaque utilisation.

6. VÉRIFICATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Formulaire sur votre état de santé

Vous devrez déclarer si vous avez un ou des symptômes reliés à la COVID-19 ainsi que si vous avez voyagé au cours des 2 dernières semaines et finalement si vous avez été en contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19 dans les 14 derniers jours. Ledit formulaire est joint à l'annexe 2 des présentes. De plus, vous aurez à déclarer tous les voyages planifiés ou effectués. Vous aurez un formulaire de déclaration à fournir à nouveau à votre retour.

Toute fausse déclaration de votre part concernant les renseignements fournis sur votre état de santé pourrait mener à votre expulsion de l'Institut de Formation Humaine Intégrale de Montréal.

Advenant l'apparition de symptômes ou si vous contractez la COVID-19, l'Institut de Formation Humaine Intégrale de Montréal mettra tout en œuvre pour vous donner les conditions nécessaires pour votre rétablissement et protéger les autres.

Si vous avez des symptômes de la COVID-19 ou êtes dans une situation à risques de contamination, vous devez demeurer dans votre chambre et le déclarer sans délai en informant la responsable des services aux étudiants en téléphonant au 514-891-7132 à Francine Boutin, infirmière et en téléphonant à la ligne covid-19 au 1 877 644-4545.

7. FORMATIONS EN LIGNE OU À DISTANCE

Depuis la mi-mars, tous les séminaires au programme de formation immersion intensive se donnent en ligne en vue de prévenir la propagation du Covid-19 et ce tant et aussi longtemps que les conditions ne seront pas réunies pour commencer la formation dans les locaux de l'IFHIM.

8. PROCÉDURES/PROTOCOLES

Vous trouverez à l'annexe 2 les protocoles établis par l'Institut de formation Humaine Intégrale de Montréal partenaire du Collège Laflèche.

- ✓ Vérification de l'état de santé
- ✓ Mesures d'hygiène (distanciation physique, hygiène des mains, étiquette respiratoire, etc.)
- ✓ Port des équipements de protection individuelle (EPI)
- ✓ Nettoyage et désinfection

ANNEXE 1 - ÉVALUATION DE VOTRE ÉTAT DE SANTÉ EN TOUT TEMPS ET LA MISE EN ISOLEMENT

- A) Avez-vous été en contact avec une personne infectée par la COVID-19 ou en investigation?
→ SI OUI,
Veuillez-vous placer en isolement dans votre chambre et contacter le 1 877 644-4545
- B) Avez-vous l'un ou plusieurs de ces symptômes ?
- Fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, perte soudaine de l'odorat et/ou perte de goût.
 - Fatigue intense inhabituelle, douleurs musculaires ou courbatures inhabituelles, mal de tête inhabituel, perte d'appétit.
 - Diarrhée dans les 12 dernières heures.
 - Mal de gorge sans cause évidente.
- C) Avez-vous voyagé à l'extérieur du pays au cours des 2 dernières semaines?

Si vous avez répondu au moins à 1 ou 2 symptômes :

- Restez dans votre chambre en isolement et respecter les normes sanitaires mises en place dans votre résidence.
- Contactez le 1-877-644-4545
- **Ne vous présentez pas dans une Clinique médicale sans avoir reçu un rendez-vous.**
- **Rendez-vous à l'urgence seulement si vous avez des difficultés respiratoires.**
- Communiquer avec la responsable des services aux étudiants de l'IFHIM au 514-891-7132

→Consultez le Guide et Protocole d'accueil et de retour des étudiants de l'Institut de Formation Humaine Intégrale de Montréal partenaire du Collège Laflèche dans le contexte de la pandémie disponible sur le site internet de l'IFHIM et du Collège Laflèche

ANNEXE 2 -
PROCÉDURES ET PROTOCOLES
FORMULAIRE POUR LA SANTÉ

PROTOCOLE DE VÉRIFICATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ ET MISE EN ISOLEMENT POUR LES RÉSIDENCES DE L'INSTITUT DE FORMATION HUMAINE INTÉGRALE DE MONTRÉAL (sources INSPQ et Gouv. du Québec)

Pour les étudiants en résidence

- Questionnaire d'autoévaluation de santé à compléter; (Annexe 1)
- Si la personne répond oui à un des symptômes, elle doit demeurer dans sa chambre sans sortir. Il est important d'éviter tout contact avec d'autres personnes. Aviser la responsable des services aux étudiants, Francine Boutin, osu. Infirmière, en téléphonant au 514-891-7132. Cette dernière communiquera avec la santé publique (1 877 644-4545). Il est très important de suivre les directives de la santé publique qui pourra vous diriger, au besoin, vers la ressource appropriée;
- La responsable des services aux étudiants informera les autres résidents et la direction de l'IFHIM des directives de la Santé publique;
- **Se rendre à l'urgence directement, seulement en cas de difficultés respiratoires.**
- Les lieux que j'ai fréquentés seront désinfectés.
- Il y aura un suivi épidémiologique par la Santé publique.

Références :

- INSPQ. (5 avril 2020). Covid-19 : Mesures de prévention en milieu de travail : recommandations intérimaires. Repéré à : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2911-mesures-prevention-de-milieu-travail-covid19.pdf>
- Québec.ca, (1 mai 2020). Consignes à suivre pour la personne qui présente des symptômes de la COVID-19. Repéré à : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-symptomatique-covid-19/#c56178>

PROTOCOLE SUR LES MESURES D'HYGIÈNE

(source INSPQ)

Mesures de distanciation physique

1. Respecter une distance de deux mètres entre les individus.
2. Éviter les contacts directs (ne pas serrer la main, ni d'accolades).
3. Lorsqu'il est impossible de maintenir une distance de deux mètres lors de la prestation de travail, des adaptations doivent être apportées.
4. Port du masque de procédure ou du couvre-visage en tout temps.

Hygiène des mains

1. Se laver les mains fréquemment pendant 20 secondes (lavage à l'eau et au savon ou utilisation d'une solution hydroalcoolique à 60% et plus).
2. Utiliser des serviettes ou du papier à mains jetable.
3. Utiliser des poubelles sans contacts.
4. Assurer l'accès à des solutions hydroalcooliques.
5. Lavage de mains obligatoire dès l'entrée dans la résidence.

Hygiène et étiquette respiratoire

1. Se couvrir la bouche et le nez avec des mouchoirs jetables ou avec le coude replié lorsque l'on tousse ou éternue, donc utiliser des mouchoirs ou son coude replié, et se laver ensuite les mains.
2. Utiliser de préférence des mouchoirs à usage unique.
3. Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés à la poubelle.
4. Utiliser des poubelles sans contact.
5. Éviter de se toucher la bouche ou les yeux avec les mains nues ou les mains gantées.

Autres mesures

Lorsque possible, faire une aération et garder toutes les portes pour limiter les risques de transmission indirects.

Référence :

- INSPQ. (5 avril 2020). Covid-19 : Mesures de prévention en milieu de travail : recommandations intérimaires. Repéré à:
<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2911-mesures-prevention-de-milieu-travail-covid19.pdf>

PROTOCOLE SUR LE PORT DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) (sources INSPQ, Gouvernement du Canada, CNESST, APSAM)

* Les lunettes de prescription ne sont pas considérées comme une protection adéquate.

Masque de procédure ou couvre-visage nécessaires

Comment mettre un masque de procédure ou un couvre-visage?

1. Se laver les mains avant de prendre le masque
2. Passer les courroies derrière les oreilles
3. Déplier le masque du nez jusqu'au menton
4. S'assurer que le masque adhère aux joues
5. Modeler la pince nasale à la force du nez

Comment retirer le masque de procédure ou le couvre-visage?

1. Se laver les mains, puis retirer le masque en saisissant les courroies
2. Se relaver les mains après avoir retiré le masque

Élimination des masques de procédure

1. Jeter ou remplacer les masques de procédure dès qu'ils sont humides, souillés, endommagés ou brisés ou que la respiration est difficile :
2. Jeter les masques correctement dans une poubelle sans contact.

PROTOCOLE DE NETTOYAGE DES COUVRES-VISAGE

Changez votre couvre-visage dès qu'il est humide, souillé, endommagé, brisé ou que la respiration est difficile.

Nettoyage :

- ✓ En le mettant directement dans la machine à laver
- ✓ Le laver avec d'autres articles en utilisant un cycle chaud.
- ✓ Lavage à la main, en utilisant de l'eau chaude et du savon.
- ✓ Laisser sécher complètement avant de le porter de nouveau.

Note importante pour la réutilisation du masque de procédure ou du couvre-visage

S'ils ne sont pas utilisés pour se protéger lors du contact avec une personne malade, le masque peut être réutilisé à l'intérieur de 8 heures; entre 2 utilisations, il peut être plié de façon à ce que l'extérieur du masque soit replié sur lui-même et placé dans un contenant non hermétique ou un sac en papier.

Références :

- INSPQ. (7 avril 2020). COVID-19 : Port du masque pour protéger les personnes vulnérables dans les milieux de vie lors de transmission communautaire soutenue. Repéré à : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2973-port-masque-protoger-personnes-vulnerables-covid19>
- Gouvernement du Canada. (29 mai 2020). Masques et des couvre-visage non médicaux : Comment mettre, enlever et nettoyer Repéré à : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/comment-mettre-enlever-nettoyer-masques-couvre-visage-non-medicaux.html>

- APSAM. (26 mai 2020) COVID-19 : Équipements de protection individuels. Repéré à : <https://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/covid-19-coronavirus/mesures-de-prevention-generales-recommandees/epi>
- INSPQ. (12 mai 2020). Avis sur le port de la visière et du couvre-visage par les travailleurs. Repéré à : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2990-port-visiere-couvre-visage-travailleurs-covid19.pdf>
- INSPQ. (31 mars 2020). Désinfection des protections oculaires à usage unique et de la COVID_19 : avis intérimaire. Repéré à : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2955-desinfection-protection-oculaire-usage-unique-covid19.pdf>

PROTOCOLE DES GANTS

Pour qui ?

1. De façon générale, le port de gants pour prévenir la transmission de la COVID-19 n'est pas recommandé sauf avis contraire, car il risque d'entraîner un faux sentiment de sécurité. Les gants peuvent se contaminer et ainsi, contaminer la personne qui se touche le visage ou contaminer les différentes surfaces touchées.
2. Porter des gants imperméables pour protéger les mains lors du nettoyage et de la désinfection, lorsque les spécifications du produit de nettoyage le recommandent. Ne pas se toucher le visage avec les mains gantées.

Comment retirer des gants?

1. Retirez les gants de nitrile et jetez-les dans un sac de plastique.
2. Lavez vos mains avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydroalcoolique de 60 à 70 %.

Références :

- INSPQ. (7 avril 2020). COVID-19 : Port du masque pour protéger les personnes vulnérables dans les milieux de vie lors de transmission communautaire soutenue. Repéré à : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2973-port-masque-protoger-personnes-vulnerables-covid19>
- Gouvernement du Canada. (29 mai 2020). Masques et des couvre-visage non médicaux : Comment mettre, enlever et nettoyer Repéré à : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/comment-mettre-enlever-nettoyer-masques-couvre-visage-non-medicaux.html>
- APSAM. (26 mai 2020) COVID-19 : Équipements de protection individuels. Repéré à : <https://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/covid-19-coronavirus/mesures-de-prevention-generales-recommandees/epi>
- INSPQ. (12 mai 2020). Avis sur le port de la visière et du couvre-visage par les travailleurs. Repéré à : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2990-port-visiere-couvre-visage-travailleurs-covid19.pdf>
- INSPQ. (31 mars 2020). Désinfection des protections oculaires à usage unique et de la COVID_19 : avis intérimaire. Repéré à : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2955-desinfection-protection-oculaire-usage-unique-covid19.pdf>

PROTOCOLE DE NETTOYAGE ET DÉSINFECTION (sources INSPQ, APSAM et Conseil du trésor)

Ce que vous devriez savoir.

1. Les produits nettoyants et les désinfectants courants sont efficaces pour éliminer le coronavirus.
2. Les surfaces fréquemment touchées avec les mains sont plus susceptibles d'être contaminées, par exemple les poignées de porte, les mains courantes, les boutons d'ascenseurs, les interrupteurs, les poignées d'armoires, les poignées de robinet, les tables, les comptoirs et les appareils électroniques, la manette de TV, téléphone fixe, cellulaire, etc.
3. Le virus responsable de la COVID-19 peut survivre un certain temps (quelques heures à plusieurs jours) sur différentes surfaces, mais est facilement éliminé par la plupart des nettoyants et des désinfectants réguliers.

Se référer au document suivant de l'INSPQ pour connaître les méthodes de nettoyage en l'absence de personnes infectées et en présence de personnes infectées :

<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/nettoyage-surfaces>

Nettoyage équipements et postes de travail partagés

1. Pour les équipements et postes de travail partagés (ex. : les téléphones et autres moyens de communication, les claviers, écrans et souris d'ordinateur) utilisés par plusieurs personnes au quotidien ou sur des quarts de travail différents, il est recommandé de les désinfecter entre chaque utilisation ou quart de travail, selon le cas.
2. À noter qu'un poste de travail à usage exclusif, d'une seule personne, n'est pas considéré comme un poste de travail partagé. Toutefois, celui-ci nécessite quand même un nettoyage et une désinfection quotidiennement.
3. Il est aussi recommandé que les personnes ne partagent pas leur crayon ainsi que des effets personnels.

Références

APSAM. (4 mai 2020). COVID-19 : Mesures de prévention générales recommandées. Repéré à : <https://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/covid-19-coronavirus/mesures-de-prevention-generales-recommandees#desinfection-nettoyage>

Nettoyage de son poste de travail

1. Utilisez des essuie-tout ou serviettes propres pour le nettoyage.
2. Comme le désinfectant est moins performant en présence de salissures, nettoyer la surface avec de l'eau et du savon pour éliminer tous les débris et taches visibles d'abord. Rincer à l'eau claire et essuyer avec une serviette propre. Appliquer le désinfectant. Si les surfaces sont déjà propres, vous pouvez appliquer immédiatement le désinfectant.

AUTRES RÉFÉRENCES :

- APSAM. (4 mai 2020). COVID-19 : Mesures de prévention générales recommandées. Repéré à : <https://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/covid-19-coronavirus/mesures-de-prevention-generales-recommandees#desinfection-nettoyage>
- CDC. (23 mars 2020). Cleaning and disinfection for Households. Repéré à : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/prevent-getting-sick/cleaning-disinfection.html>
- CDC. (15 avril 2020). If you are sick or caring for someone. Repéré à : https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/if-you-are-sick/index.html?CDC_AA_refVal=https%3A%2F%2Fwww.cdc.gov%2Fcoronavirus%2F2019-ncov%2Fhpc%2Fguidance-prevent-spread.html
- CNESST. (s.d.). Trousse COVID-19. Repéré à : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx>
- Finnish Institute of Occupational Health. (30 avril 2020). Cleaning guidelines for the prevention of COVID-19 infections. Repéré à : <https://www.ttl.fi/en/cleaning-guidelines-for-the-prevention-of-covid-19infections%E2%80%AF/>
- Fleury, M. (7 mars 2020). Covid-19 : le virus peut contaminer la maison. Repéré à : <https://www.pourquoidoctor.fr/Articles/Question-d-actu/31739-Covid-19-virus-contaminer-maison>
- Kampf, G, Todt, D, Pfaender, S, Steinmann, E. (2020). Persistence of coronaviruses on inanimate surfaces and their inactivation with biocidal agents. The Journal of Hospital Infection. 104 (3), 246–251. doi: 10.1016/j.jhin.2020.01.022
- INSPQ. (4 avril 2020). Procédures de nettoyage et de désinfection de l'environnement et des équipements de soins pour les cliniques médicales (Publication no 2970). Repéré à : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2970-nettoyage-desinfection-cliniques-medicales-covid19.pdf>
- INSPQ. (15 avril 2020). COVID-19 : Nettoyage de surfaces : questions – réponses. Repéré à : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/nettoyage-surfaces>
- Santé Canada. (11 mai 2020). Liste des désinfectants de surface dure à utiliser contre le coronavirus (COVID-19). Repéré à : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>
- Santé Canada. (18 mars 2020). Mise à jour - Accès accéléré aux désinfectants, aux antiseptiques pour les mains et à l'équipement de protection individuelle pour aider à limiter la propagation de COVID-19, ainsi qu'aux écouvillons pour les tests. Repéré à : <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/mise-a-jour-acces-accelere-aux-desinfectants-aux-antiseptiques-pour-les-mains-et-a-l-equipement-de-protection-individuelle-pour-aider-a-limiter-la-propagation-de-covid-19-ainsi-qu-aux-ecouvillons-pour-les-tests-848176147.html>
- Santé Canada. (20 avril 2020). Nettoyage et désinfection des espaces publics (COVID-19). Repéré à : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/nettoyage-desinfection-espaces-publics.html>
- Santé publique Ontario. (14 février 2020). Maladies à coronavirus 2019 (COVID-19). Nettoyage et désinfection des lieux publics. Repéré à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/factsheet-covid-19-environmental-cleaning.pdf?la=fr>
- Van Doremalen et al. (2020). Aerosol and Surface Stability of SARS-CoV-2 as Compared with SARS-CoV-1. The New England Journal of Medicine. 382 (16), 1564-1567. doi: 10.1056/NEJMc2004973